

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 25 FEVRIER 2016

### Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 9 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### Approbation comptes de gestion :

Les différents comptes de gestion dressés par Madame BESSON Valérie et Monsieur CHAUVET Hervé sont approuvés par le Conseil Municipal.

### Comptes administratifs 2015 :

Il est donné lecture des comptes administratifs 2015 qui présentent les résultats suivants :

* Commune :	
Excédent de fonctionnement :	658 478.46 €
Déficit d'investissement :	239 077.41 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	3 992.00 €
* Service de l'eau :	
Excédent de fonctionnement :	157 531.97 €
Excédent d'investissement :	20 462.99 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	86 792.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	51 800.00 €
* Service de l'assainissement :	
Excédent de fonctionnement :	343 368.15 €
Excédent d'investissement :	33 194.94 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	258 000.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	122 293.00 €
* Lotissement des « Merisiers » :	
Excédent de fonctionnement :	0 €
Excédent d'investissement :	0 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### Affectations de résultats :

\* Commune :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 243 069.41 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 415 409.05 €

\* service de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 14 529.01 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 143 002.96 €

\* Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre dérogatoire au compte 1068 : 102 512.06 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 240 856.09 €

### Approbation de la réévaluation des attributions de compensation :

Le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation 2016 voté par le conseil communautaire de la C.C.S.R.

### Vente de terrain :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle cadastrée E2086 d'une contenance de 388 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Gilbert CHARREAU au prix de 9 700 €.

### Election de deux délégués suppléants au Pays de Grande Sologne :

Monsieur Serge ETIEVE et Madame Maryse SENE sont élus délégués suppléants au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne comme prévu par les statuts modifiés de ce syndicat.

### Redevance pour occupation provisoire du domaine public :

Le conseil municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :

- des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
- des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

**Ad'ap :**

Le conseil municipal entérine la demande d'approbation d'un Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé) pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

**Fermeture de poste :**

Le conseil municipal accepte la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, créé par délibération du 23 mai 2014, non pourvu actuellement, après avis du comité technique paritaire.

**Projet de rectification de tracé du CR n° 12 :**

Le conseil municipal décide de rouvrir le dossier concernant la modification d'une partie du tracé du chemin rural n° 12 dit de la Raimbaudière aux Bruyères.

**Approbation du règlement intérieur :**

Le conseil municipal fixe au 4 avril 2016 la date d'entrée en vigueur du règlement intérieur qui a été validé par le comité technique le 17 décembre dernier.

**Attribution de cadeaux :**

Le conseil municipal valide le principe d'octroi d'un cadeau aux agents communaux partant à la retraite ou pour mutation, décide que la valeur est fonction de l'ancienneté au sein de la collectivité :

- moins de 15 ans d'ancienneté : 200 € maximum
- de 16 à 29 ans d'ancienneté : 500 € maximum
- plus de 30 ans d'ancienneté : 700 € maximum

Le conseil entérine le principe d'octroi d'un colis de fin d'année, sous forme de produits alimentaires, à chaque agent en activité au sein de la collectivité.

**Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau :**

Le conseil municipal approuve la mise aux normes par la pose d'équipements pour des travaux estimés à 20 000 € et sollicite de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention aussi élevée que possible.

**Divers :**

**Monsieur le Maire** donne lecture du mail de Monsieur OLIER, domicilié à la Sabaterie, qui se plaint de l'état « inadmissible » de la voie communale desservant son domicile, mettant en cause le travail réalisé par les services techniques de la commune ainsi que la nature des matériaux employés.

**Le conseil municipal** fixe à 1 000 € le budget à consacrer à l'organisation des journées du patrimoine 2016.